

Motion annexe  
Défense de la loi de 1905

Monsieur Sarkozy, actuel président de la République dit vouloir l'égalité des religions entre elles et pour cela envisage de construire sur fonds publics des lieux de culte. Monsieur Sarkozy, propose donc de renoncer officiellement au second article de la loi de 1905 qui précise : " la République ne reconnaît ne salarie ni ne subventionne aucun culte." C'est pourquoi, les syndiqués SNETAP-FSU, réunis en congrès à Albi, affirme leur attachement indéfectible au respect absolu de la loi de séparation des églises et de l'Etat du 9 décembre 1905, véritable socle de la République française.